



Meung-sur-Loire, le 25 mars 2025

ARRÊTÉ 082/2025
Portant réglementation temporaire
de la circulation
RUE DU FILOIR ET RUE SAINT DENIS

Le Maire de la Commune de Meung-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par l'entreprise EXIM, d'Olivet (45160), pour effectuer une opération de carottage en vue des travaux d'aménagement de la voirie, rue du Filoir et rue Saint Denis à Meung-sur-Loire.

Considérant que les travaux se déroulent le jeudi 03 avril 2025.

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté 079/2025 est retiré.

Article 2 : L'entreprise EXIM, d'Olivet (45160), est autorisée à effectuer une opération de carottage en vue des travaux d'aménagement de la voirie, rue du Filoir et rue Saint Denis, à Meung-sur-Loire le jeudi 03 avril 2025.

Article 3 : L'entreprise EXIM doit fournir et mettre en place la signalisation réglementaire **au moins 7 jours avant** le début des travaux et prévoir le dévoiement des piétons au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Article 4 : Il est demandé à l'entreprise EXIM de procéder au nettoyage et à la remise en état du lieu dès la fin des travaux.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 7 : Le présent est transmis au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André, au Chef du Centre de Secours de Meung-sur-Loire, au Chef de service de la Police Municipale, au Responsable des Services Techniques Municipaux, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer son exécution.

Le Premier Adjoint, Matthieu MIGEON